

Chers membres du Collège des Enseignants Chercheurs en Ergonomie,

L'assemblée générale du CE2 2020 a validé le rehaussement des critères EJC. Depuis cette date, toute demande de certification est examinée à l'aune de ces critères.

Rappel du cadre :

ORME (Organisation Représentative des Métiers de l'Ergonomie) est composée de 9 associations professionnelles nationales qui travaillent ensemble à valoriser l'ergonomie et le métier d'ergonome. Cette organisation a validé le projet de certification EJC et chargé le CE2 et ARTEE de sa mise en œuvre en 2018. Ses objectifs sont :

- favoriser l'insertion professionnelle et l'entrée dans le métier pour les ergonomes diplômé.e.s, issu.e.s de diplômes respectant les critères de la communauté des ergonomes (CREE, CE2, fiche métier ORME) ;
- donner à chacun.e la possibilité de connaître à tout moment la liste en vigueur des « Ergonomes Juniors Certifiés », en consultant le site d'ARTEE en accès libre ;
- favoriser l'orientation des personnes souhaitant se former au métier d'ergonome via un Master reconnu par la communauté ;
- donner aux employeurs des garanties de qualité lors du recrutement d'un.e ergonome ;
- favoriser l'accès ultérieur au Titre d'Ergonome Européen.

Le projet portant sur la création d'une certification EJC (Ergonome Junior Certifié) a été proposé, discuté et approuvé lors de l'AG du CE2 de septembre 2018, qui s'est tenue pendant le congrès de la SELF de Bordeaux. Pour le CE2, il s'agit plus spécifiquement de mieux faire reconnaître les formations soutenues par le CE2, afin de les différencier de formations utilisant le mot "ergonomie" (beaucoup plus nombreuses que celles portées par les membres du CE2), alors que leurs volumes d'heures comme leurs modalités pédagogiques ne correspondent pas aux critères de notre communauté.

La commission master EJC du CE2 est une commission élue.

## **Critères propres au CE2 pour la certification EJC d'une formation de master**

- Le porteur de la formation est membre du CE2
- Au moins un membre de l'équipe pédagogique resserrée est détenteur du Titre d'Ergonome Européen
- L'équipe pédagogique est composée d'ergonomes majoritairement, à la fois en nombre d'intervenants (tous statuts confondus) et en d'heures d' « enseignement étudiants » <sup>1</sup>.
- La formation comprend au moins 75 crédits qui sont entièrement dédiés à l'ergonomie, sur les 120 crédits (ECTS) des 2 années de formation.
- Le parcours de formation comprend au moins 500 heures d'enseignement étudiants en ergonomie, hors stage et hors suivi de stage.
- Au moins un stage long en master 2 en ergonomie (20 crédits ou 600 heures).
- Le suivi de stage en master 2 est assuré par un.e ergonome.
- La formation respecte un socle commun partagé sur les thématiques d'enseignement (un minimum/maximum de crédits par catégorie d'ARTEE ; voir page suivante).

---

<sup>1</sup> Les heures d'enseignement étudiants correspondent aux heures passés avec un enseignant/intervenant. Elles n'intègrent donc pas la majoration comptable des heures de Cours Magistraux par exemple, ni les heures de travail des étudiants en dehors de l'interaction pédagogique, ni les temps de stage et suivi de stage.

Socle commun partagé sur les thématiques d'enseignement	Nombre ECTS <sup>2</sup>	
	Minimum	Maximum
<b>Famille de thèmes</b>		
<b>A- Principes généraux d'ergonomie</b> - Définitions, objectifs, histoire, approche globale du travail et de la santé - Introduction aux systèmes complexes.	3	
<b>B- Étude des populations et caractéristiques humaines.</b> Vieillesse, genre, handicap, Notions de base en anatomie, physiologie, psychologie, cognition Atteintes à la santé physique et mentale. Rythmes biologiques	3	
<b>C- Conception des systèmes techniques.</b> Conception de systèmes de production. Conception architecturale Conception de matériels et outils	2	
<b>D- Recherche, évaluation et techniques d'enquête.</b> Conception expérimentale Méthodes d'enquête Analyses quantitatives et qualitatives Statistiques Technologie et systèmes d'information	3	

<sup>2</sup> Les nombre minimum et maximum d'ECTS indiqués ici correspondent globalement à ce qui a été constaté après l'étude des 10 premières formations validées EJC en 2019-20.

<p><b>E- Enjeux de la pratique professionnelle.</b> Ethique, droit, formes de pratique du métier. Relations avec les clients. Enseignement, formation</p>	5	
<p><b>F- Ergonomie : analyse du travail et de l'activité.</b> Analyse du système, analyse des tâches. Méthodes pour l'analyse de l'activité. Instruments et méthodes pour mesurer l'activité humaine</p>	7	
<p><b>G - Préparation à l'intervention ergonomique.</b> Méthodes et conception des interventions Conduites de projets Evaluation des interventions ergonomiques</p>	4	
<p><b>H - Ergonomie : aspects physiologiques et physiques.</b> Conception des postes de travail Anthropométrie, postures, travail répétitif, manutentions, cycles de travail Mesure et analyse de l'environnement physique de travail</p>	2	
<p><b>I - Ergonomie : psychologie du travail et psychologie cognitive.</b> Traitement de l'information. Fiabilité, charge mentale, fatigue, vigilance. Conception de l'information, contrôle, IHM, Emotions</p>	2	

<p><b>J - Ergonomie : aspects organisationnels et sociaux.</b>  <i>Théorie des systèmes et des organisations</i>  <i>Conception organisationnelle</i>  <i>Organisation du travail. Collectifs de travail, management. Gestion des changements</i></p>	<b>2</b>	
<p><b>L - Autres cours.</b> <i>Langue. Hygiène et sécurité, sociologie, santé au travail, ingénierie, épidémiologie...</i></p>		<b>30</b>
<p><b>K - Stages d'application.</b> - <i>conduite d'une intervention dans une organisation. 20 crédits ou 600h en M2</i></p>	<b>20</b>	